



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets toxiques

Question écrite n° 73660

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie, aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la toxicité du perchloréthylène. Ce produit est utilisé dans le nettoyage à sec et se mêle aux résidus textiles pour former une sorte de boue. Aussi, il s'interroge sur les moyens qui peuvent être mis en oeuvre pour aider les artisans à organiser une collecte sélective de ces boues, comme cela a été le cas en Ile-et-Vilaine.

Texte de la réponse

Une opération de traitement des « déchets toxiques en quantités dispersées » a effectivement été menée en Ile-et-Vilaine, mais elle ne concernait pas les activités de nettoyage à sec ou de pressing. En revanche, la chambre de métiers de Meurthe-et-Moselle a organisé, au cours de la période 1997-1999, une opération « pressing propre », en partenariat avec le conseil régional de Lorraine, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'AREL (agence régionale de l'environnement en Lorraine) et l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Cette action consistait en une gestion collective des déchets dangereux produits par les entreprises de nettoyage à sec. Les produits concernés (les boues de perchloréthylène et les capsules de filtration) étaient collectés, puis éliminés, par des entreprises conventionnées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse. D'autres régions, en particulier l'Alsace, le Limousin et le Centre, profitant de l'expérience menée en Lorraine, ont décidé de lancer des opérations similaires avec des partenaires techniques et financiers régionaux.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73660

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : industrie, PME, commerce, artisanat et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1213

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2408